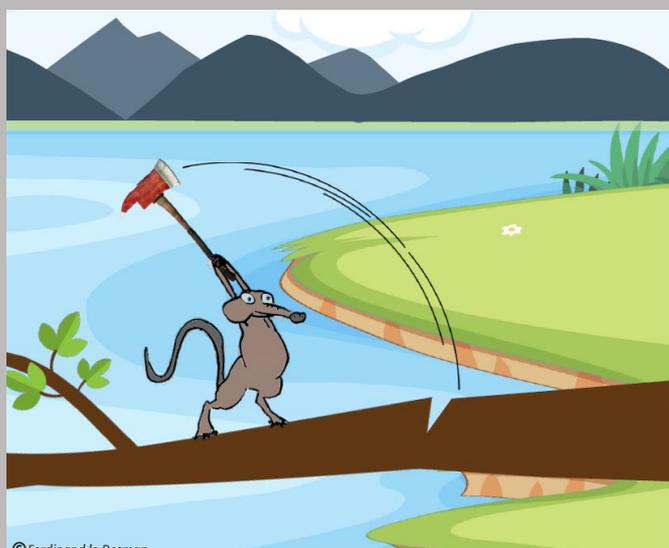


SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

BULLETIN D'INFORMATION N°2

VOEUX 2023



©Ferdinand le Desman

**LE PRÉSIDENT DU
SYNDICAT MIXTE
GARONNE AMONT ET
SON ÉQUIPE VOUS
SOUHAITENT UNE
BONNE ET HEUREUSE
ANNÉE 2023**

OFFRE D'EMPLOI

OUVERTURE D'UN POSTE DE CHEF(FE) D'EQUIPE ET TRAVAUX RIVIERE

Prise de poste souhaitée : avril 2023

Parution de l'offre à venir

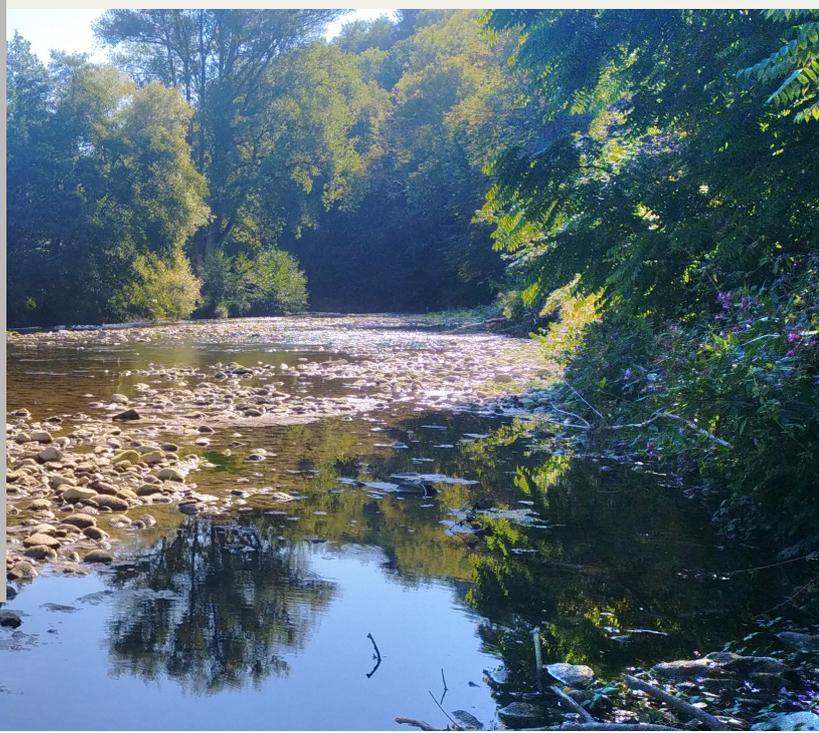
OFFRE DE STAGE

PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT DU SARTE (COMMUNE DE GALIE, HAUTE- GARONNE)

*Début du stage : 5 à 6 mois à compter de février/mars
2023*

Limite de candidature : 3 février 2023

Détails de l'offre sur : <https://www.demain-deux-berges.fr/offres-emploi-stage.html>



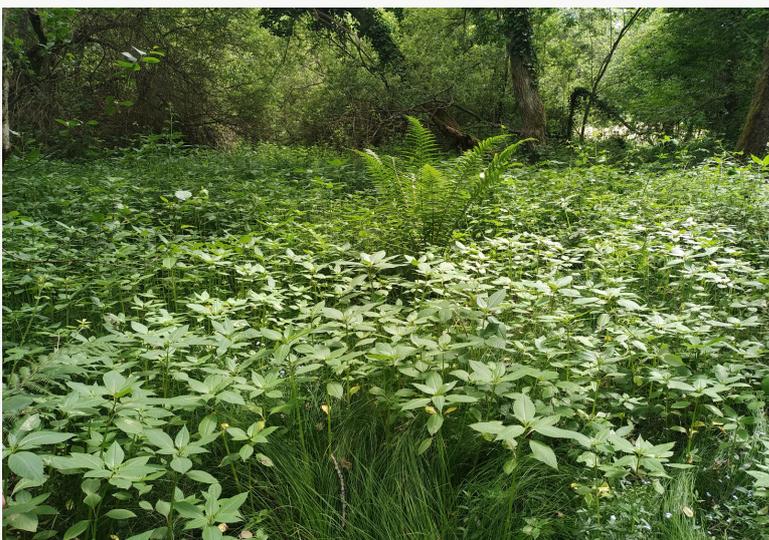
LA BRIGADE VERTE

LA BRIGADE VERTE : équipe en régie du Syndicat Mixte Garonne Amont qui a pour missions de réaliser l'entretien des cours d'eau. L'équipe est composée d'un technicien de rivières encadrant ainsi que de 4 à 6 agents en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion). Le recrutement d'un chef d'équipe est à venir pour le printemps 2023 afin de renforcer l'équipe.

LES ACTIONS DE LA BRIGADE VERTE : enlèvement d'embâcles pour assurer le libre écoulement des eaux, arrachage des plantes invasives (Renouée du Japon, Buddléia et Balsamine essentiellement) afin d'éviter la dissémination vers l'aval, restauration et/ou plantation de ripisylve (plantations d'essences locales et adaptées aux bords de cours d'eau), ...

A ce jour, l'équipe intervient essentiellement sur le bassin versant du Ger-Job dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et du PPG (Programme Pluriannuel de Gestion) Ger-Job. Des interventions ponctuelles d'enlèvement d'embâcles représentant un risque sont réalisées sur les autres parties du territoire (exemple : retrait d'embâcles à risque sur le ruisseau de Portet sur la commune de Portet-de-Luchon).

Photographies de quelques sites d'intervention 2022



PEP - PAPI

Le **Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI)** a été approuvé par la DREAL Occitanie le 23 décembre 2022.

Pour rappel, ce dernier vise à une gestion globale du risque inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le PEP-PAPI Garonne Amont sera mené durant les deux prochaines années et permettra de définir les objectifs et les actions à mener dans le cadre du PAPI complet.

Ce programme comporte 35 fiches actions réparties en 8 axes d'intervention pour un montant total estimé à 1 198 972 euros (TTC) dont 1 050 172 € éligibles aux aides (Fonds Barnier, Région Occitanie, Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil Départemental de la Haute-Garonne).

Les premières actions menées dans le cadre de ce programme concernent notamment la mise en place d'un programme d'études pour le classement du système d'endiguement sur l'Ourse (communes de Loures-Barousse et Izaourt) ainsi que le développement du système d'alerte local de crues du bassin versant de l'Ourse (système en place depuis 2020 mais non opérationnel à ce jour).

Toutes les informations relatives à ce dossier sont disponibles sur le site internet du SMGA. Vous trouverez également une plaquette de présentation du PEP-PAPI.

Le **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques** (cours d'eau et zones humides) sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte Garonne Amont est dans sa phase de finalisation.

Pour rappel, le PPG est un document de planification établi à l'échelle du bassin versant Garonne Amont, programmant des actions contribuant à l'atteinte de l'objectif du bon état des masses d'eau imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Ce dernier constitue la **planification pluriannuelle (sur 5 ans), structurée et cohérente des interventions et des moyens mis en œuvre par le Syndicat Mixte Garonne Amont, gestionnaire des cours d'eau, pour répondre à des enjeux d'intérêt général.**

Le dernier COTECH (Comité Technique) en date du 17 novembre 2022 a fait l'objet de la présentation des fiches actions et d'une proposition de scénario réaliste (volumétrie des actions en terme de coûts, de linéaire et/ou nombre de sites, nombre de jours du SMGA). Une version stabilisée des documents (rapport technique, fiches actions, plan de financement, atlas cartographique, ...) a été diffusée aux partenaires techniques et financiers pour validation. Un COPIL est prévu fin janvier 2023 afin de valider le PPG.

Le dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général et de Déclaration (ou Autorisation) au titre de la loi sur l'eau est en cours de rédaction. Le dépôt sera effectué dans le courant du mois de Février 2023 auprès des services de l'Etat. L'objectif est de débiter ce PPG dès Janvier 2024.

Toutes les informations relatives à ce dossier sont disponibles sur le site internet du SMGA. Vous trouverez également une plaquette de présentation du PPG Garonne Amont.

PPG

APPEL A PROJET ZONES HUMIDES 2021 - 2024

Le SMGA, avec l'aide de l'association Nature en Occitanie (prestataire), a candidaté à l'appel à projet « *Restauration des zones humides en tête de bassin versant* » lancé par l'Entente pour l'Eau du bassin Adour-Garonne, qui réunit l'Etat, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et le comité de bassin, avec l'appui de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Cet appel à projet concerne les actions de préservation et de restauration des fonctionnalités des zones humides, notamment celles situées en tête de bassins versants, dans une logique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

8 sites ont été retenus sur le bassin versant du Ger. Le plan d'action proposé consiste par exemple à limiter la fermeture des milieux par l'entretien (coupe de ligneux, adaptation du pâturage, ...), à supprimer les dépôts sauvages ou encore à aménager des abreuvoirs pour éviter la divagation du bétail dans le cours d'eau et la dégradation des berges.

A ce jour, le dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général et de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau est en instruction par les services de l'Etat.



Zone humide en cours de fermeture à Sengouagnet (31)

REGLEMENTATION EN LIEN AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES

La rubrique 3.3.5.0 dans la nomenclature IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) relative à la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques est annulée à compter du 1er mars 2023.

La nomenclature des IOTA se définit comme un catalogue de projets, d'activités, de produits caractérisés par leurs impacts touchant au domaine de l'eau qui est annexé à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

La création de cette nouvelle rubrique (arrêté ministériel du 30 juin 2020) avait pour objectif d'encourager les porteurs de projets à entreprendre des travaux ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, en basculant du régime de l'autorisation vers la simple déclaration, simplifiant de fait les démarches administratives associées.

L'EQUIPE DU SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

Président : Alain Fréchou - **Directeur** : Régis Martinet

Chargée de mission Rivières/Responsable pôle technique : Ségolène Duchêne

Chargée de mission Gestion des milieux aquatiques et zones humides : Laëticia Goni-Lizoain

Technicien rivières/Encadrant Brigade Verte : Frédéric Fauré

Agents de la Brigade Verte

Responsable administrative : Nathalie Ader



Syndicat Mixte
Garonne Amont
EMAPI

HÔTEL DE LASSUS - 6 RUE DU BARRY

31210 MONTREJEAU

TEL : 05 62 00 79 38

MAIL : CONTACT@SM-GARONNE-AMONT.FR

SITE INTERNET : HTTPS://SM-GARONNE-AMONT.FR/